

## Action n°1 : Désigner un chef de projet PDE

### Les enjeux et grands principes

- Le chef de projet PDE est un des acteurs majeurs de l'élaboration du PDE ;
- Il fédère les différents moyens et outils mis en œuvre dans le cadre du projet ;
- Il fait le lien entre tous les acteurs internes et externes à sa structure.
- Son rôle : coordonner et mobiliser un maximum de personnes autour du projet.
- Toutes les études réalisées sur le sujet, et en particulier l'évaluation des PDE en Alsace, montrent qu'il est indispensable de désigner un chef de projet PDE, légitime, reconnu et disposant de moyens humains et financiers.

### Pilote de l'action

- Le chef de projet PDE doit rapporter directement à la Direction ;
- Dans le cadre de démarches collectives type PDIE, le chef de projet peut appartenir à la structure porteuse (GIE, association, communauté de communes), en tant que salarié ou en tant que membre du CA.
- De manière indirecte, les conseillers en mobilité (rendus obligatoires par la loi SRU pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants) jouent également un rôle de chef de projet, sans pour autant le remplacer.

### Partenaires de l'action

- Dirigeants de la structure ;
- Eventuels financeurs : ADEME, ...
- Structure porteuse pour les PDIE.

### Facteurs de réussite

- Un nom, une légitimité, des moyens, du temps ...

### Coût

- Le coût d'un poste, à temps partiel ou temps plein, peut être supporté de manière partagée par l'organisme et ses partenaires (collectivité et organismes publics), surtout si la démarche est collective.
- Les économies générées par le projet en lui-même (coûts évités) permettent de justifier le financement d'un tel poste : meilleure gestion du parc de véhicules de service, réduction du coût de stationnement, des accidents de travail ...

### Résultats attendus

- Un pilotage régulier, des partenaires mobilisés, un projet qui vit dans le temps.

### Des exemples pour s'inspirer

#### Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

- Un poste de chef de projet a été créé pour accompagner la mise en place des actions de cet établissement public hospitalier employant 12 000 agents.
- Le poste a été cofinancé par l'ADEME Alsace, sur une durée de 6 mois, à hauteur de 30%.
- Le chef de projet a pu engager les actions définies, suite à la phase de diagnostic pilotée en partenariat avec un Bureau d'Etudes.
- A la mise en œuvre des actions, et pour des raisons de budget, le poste n'a pas été reconduit ; les missions du chef de projet ont été redéployées au sein de la Direction de site et des Ressources Humaines.
- Pour un établissement de cette taille (12 000 agents), l'animation des actions et la pérennisation du plan d'actions nécessiteraient un poste à temps plein.

## L'ASPA

(Association pour la Surveillance et l'Etude de la Pollution atmosphérique à Strasbourg)

- L'ASPA est implantée sur l'Espace Européen de l'Entreprise (E<sup>3</sup>), qui a engagé un PDIE en 2005. Ce PDIE a été piloté par l'association de la zone, l'AUE3M et co-réalisé avec un Bureau d'Etudes.
- Malgré sa petite taille (une quarantaine de salariés), un poste d'animateur PDE a été créé au sein de l'ASPA, à raison de 60 h par an.

### Les missions de l'animateur PDE

- Participation aux groupes de travail du PDIE ;
- Mise en œuvre des actions ;
- Traitement des données de trajet, renseignées par le personnel ;
- Analyse des résultats et présentation en réunion du personnel ;
- Suivi des indicateurs du PDE ;
- Veille sur le thème de la mobilité ;



## Les missions du chef de projet PDE

Chaque structure définira son propre besoin ; voici toutefois quelques exemples de missions qui peuvent être confiées au chef de projet PDE :

- Organiser l'étude, être le relais entre le bureau d'études et les parties prenantes ;
- Mettre en place et tenir à jour les tableaux de bord PDE ;
- Coordonner la mise en œuvre des actions planifiées ;
- Etre l'interlocuteur privilégié des parties prenantes du projet (internes et externes à l'organisme) ;
- Mettre à jour le compte déplacements pour reporting auprès de la Direction ;
- Superviser et organiser les actions de communication, les éventuels événementiels, les actions de sensibilisation ;
- Réaliser une veille sur les mobilités et déplacements dans le cadre du travail ;
- Gérer la flotte de vélos de services, veiller à sa bonne utilisation et à son entretien ;
- Suivre l'utilisation des transports en commun, être le relais entre les utilisateurs, l'AOT (autorité organisatrice des transports) et l'opérateur des transports en commun ;
- Gérer la centrale de covoiturage, assurer la mise en relation des salariés souhaitant covoiturer, garantir des actions spécifiques pour les covoitureurs ;
- Développer et mettre régulièrement à jour un site intranet dédié à la mobilité ;
- Réaliser une sensibilisation au PDE pour les nouveaux embauchés ;
- Réaliser le reporting auprès de la Direction, au moins deux fois par an (dans le cadre des comités de Direction)
- Organiser des espaces d'échanges virtuels ou physiques avec les salariés ; suivre les demandes et faire connaître les réponses au plus grand nombre ;
- ...

